

**BOIS DE CHAUFFAGE & PRODUITS FORESTIERS****PERMIS DE RAMASSAGE DE MENUS PRODUITS FORESTIERS**

Il est obligatoire et autorise les titulaires à circuler en forêt sauf :

- les dimanches et jours fériés sur les chemins fermés munis de panneaux d'interdiction réglementaires,
- sur les pistes de vidange.

**Il doit être apposé de manière visible au niveau du pare-brise.** Il est valable pour l'année en cours à partir de la date d'établissement et **doit être renouvelé tous les ans.**

Ce document à usage STRICTEMENT PERSONNEL autorise :

- le façonnage en forêt communale gérée par l'ONF (avec autorisation préalable)
- le façonnage des bois de pâturages (avec autorisation préalable)

Le permis est limité à **2 véhicules**

**TARIF : 20,00 €**

**FAÇONNAGE INDIVIDUEL DE BOIS**

Réservé aux habitants de Ranspach possédant le permis de ramassage. La revente est strictement interdite.

**Façonnage en forêt communale gérée par l'ONF**

Les lots sont attribués par l'agent de l'ONF.

**1) Bois feuillus (dont houppiers)**

TARIF : GRATUIT - **maximum 4 stères (\*)**  
TARIF : 5,00 € dès le 5<sup>ème</sup> stère  
et maximum 12 stères

**2) Bois résineux**

TARIF : 5,00 €/stère dès le premier  
et maximum 12 stères (\*)



(\*) maximum non cumulable

**Façonnage sur pâturage**

L'attribution est faite par le responsable communal désigné qui donnera les consignes particulières.

Pour éviter une coupe rase et laisser un aspect paysager, les arbres à couper seront marqués individuellement.

**1) Petit bois**

TARIF : GRATUIT - **maximum 4 stères (\*)**  
TARIF : 5,00 € dès le 5<sup>ème</sup> stère  
et maximum 12 stères



(\*) maximum non cumulable

**2) Gros bois (à partir de 15 cm de diamètre)**

TARIF : 5,00 €/stère dès le premier  
et maximum 12 stères (\*)

**Tous lots des années précédentes non terminés doivent obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle demande.**

**Le façonnage en forêt communale et le façonnage sur pâturage ne peuvent pas être cumulés.**

Ramassage de bois mort réservé aux habitants de Ranspach. S'adresser à l'Agent de l'ONF.

**ACHAT DE BOIS****Bois d'affouage (réservé UNIQUEMENT aux habitants de Ranspach)**

Hêtre et feuillus divers vendu par corde (4 stères). **TARIF : 250,00 € la corde**

**B.I.L. (Bois d'industrie en long)**

Selon possibilité et délivré par ordre d'inscription.

**TARIF** : vendu au prix du marché (variable) - actuellement env. **55 €/m<sup>3</sup> - + TVA 10 %**

**Le stockage du bois sur place est toléré selon les exigences d'exploitation.  
Les bâches doivent rester discrètes, de couleur verte ou noire et être résistantes.**

**REMARQUES IMPORTANTES**

**DATE LIMITÉE DE REPONSE : 02 MARS 2026.** Aucune commande par téléphone ou à un membre du personnel communal ne sera acceptée. Veuillez utiliser le FORMULAIRE ci-joint en cochant la case qui vous intéresse [ X ]